

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/194 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE MANDATANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE POUR ENGAGER LES DEMARCHES UTILES AFIN QUE DES MOYENS AERIENS SUPPLEMENTAIRES SOIENT MIS A DISPOSITION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DE HAUTE-CORSE ET CORSE-DU-SUD

SEANCE DU 27 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI François à Mme PROSPERI Rosa
M. BIANCUCCI Jean à M. VANNI Hyacinthe
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. COLOMBANI Paul-André à Mme CASALTA Mattea
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GUISEPPI Julie à Mme SIMEONI Marie
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
Mme POLI Laura Maria à M. TALAMONI Jean-Guy
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François
M. ROSSI José à Mme COMBETTE Christelle
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

BARTOLI Paul-Marie, CHAUBON Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APRES avoir entendu le Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR proposition de la Conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE à l'unanimité le projet de résolution qui suit :

CONSIDERANT la nécessité absolue de renforcer en urgence les moyens aériens de lutte contre les incendies ayant cours en Corse et notamment dans la région bastiaise, au vu des menaces pesant sur la sécurité des biens et des personnes, comme de la carence avérée des moyens de sécurité civile actuellement disponibles,

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour engager toutes démarches utiles (y compris sous forme d'éventuelles avances financières), afin que des moyens aériens supplémentaires et appropriés soient mis à disposition des SDIS, de façon à ce qu'ils puissent être engagés, sans délai, tant sur les incendies en cours que sur le guet aérien rendu nécessaire dans les jours à venir, compte tenu des prévisions de risques aggravés.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 juillet 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI